

## COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



**PREAVIS MUNICIPAL No 13/2017**

**Demande de crédit de CHF 48'000.- pour l'achat d'une épareuse pour la voirie**

Délégué municipal : **Laurent MATHEZ**

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

### **1. But**

L'ancienne épareuse de la voirie est usée, elle a été réparée plusieurs fois cette année et son remplacement est maintenant nécessaire.



### **2. Exposé des motifs**

Achetée en excellent état (modèle d'exposition) en 2003, cette épareuse totalise un grand nombre d'heures de fonctionnement pour l'entretien des bordures de nos routes. Utilisée depuis un bon nombre d'années, son remplacement a été évoqué au printemps 2016. Cependant, en 2016, ce matériel était encore en état de fonctionnement acceptable et son renouvellement ne s'imposait pas immédiatement. Cet agrégat est tout à fait indispensable aux travaux estivaux de la voirie et fait gagner un temps précieux à la voirie.

### **3. Projet**

L'épareuse que nous envisageons d'acquérir est munie d'un système de bras qui permet de travailler à l'avant du véhicule, contrairement à l'ancienne. Notre ancienne épareuse a en effet un gros inconvénient : lorsque le véhicule avance, le conducteur doit à la fois suivre la route et assurer l'éparage à l'arrière droit, ce qui crée une situation assez inconfortable et aussi dangereuse. Le système que nous comptons acquérir est plus adéquat car, placé devant le conducteur, ce dernier peut voir la route tout en assurant l'éparage sans devoir tourner la tête.

### **4. Financement**

Parmi les offres de Norepieces et Grunderco, l'offre de Norepieces a été retenue.

| Remplacement de l'épareuse                                          | CHF           |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| Epareuse Norepieces selon offre                                     | 48'850        |
| Rabais-entreprise                                                   | - 6'850       |
| Montage complet par un technicien et mise en route                  | 1'000         |
| Service après 50 h de service main d'œuvre compris sans fournitures | 500           |
| Divers & imprévus                                                   | 950           |
| <b>Sous-total HT</b>                                                | <b>44'450</b> |
| TVA 8%                                                              | 3'550         |
| <b>Total TTC</b>                                                    | <b>48'000</b> |

### 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

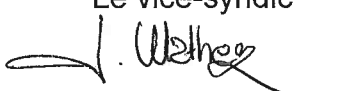
- vu le préavis 13/2017 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

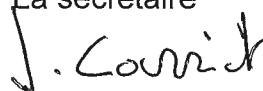
- **d'autoriser** la demande de crédit de CHF 48'000 TTC pour l'achat d'une épareuse pour la voirie,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit CHF 48'000 TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 23 octobre 2017.

Au nom de la municipalité

Le vice-syndic  
  
 Laurent Mathez



La secrétaire  
  
 Joëlle Carriot

Commune de Saint-Cergue